



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/128
21 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ARABE/FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Points 12 et 13 de l'ordre du jour provisoire

INTÉGRATION DES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES
ET DE L'APPROCHE SEXOSPÉCIFIQUE

DROITS DE L'ENFANT

Note verbale datée du 3 février 2000 adressée au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des droits de l'homme et a l'honneur de lui transmettre ci-joint* une étude concernant les effets néfastes de l'embargo sur les enfants et les femmes en Irak.

La Mission permanente de la République d'Iraq saurait gré au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de bien vouloir considérer cette étude comme document officiel de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme.

* L'annexe est reproduite telle qu'elle, dans la langue dans laquelle elle a été reçue et en anglais.